



Mettons la France à l'arrêt

LES 7 ET 8 MARS ET APRÈS, ON ARRÊTE TOUT-ES !

L'ensemble des organisations syndicales appellent à mettre le pays à l'arrêt le 7 mars. Elles appellent également les salarié·es à se réunir pour reconduire la grève dès le lendemain. Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, est l'occasion de reconduire la grève et les actions sous

toutes leurs formes, pour exiger enfin l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela passe notamment par une réduction du temps de travail et par la retraite à 60 ans pour permettre aux hommes comme aux femmes d'avoir une carrière complète tout en ayant du temps pour leur vie privée et familiale.

La victoire est possible et dépend de chacune et chacun d'entre nous

L'enjeu n'est pas de soutenir quelques secteurs qui se mettraient en grève. L'objectif est d'être le plus nombreux et nombreuses à faire grève et

à la reconduire. Montrons que sans nous, le pays ne peut pas tourner. Démontrons que c'est notre travail qui crée des richesses.

Nous refusons que l'on nous vole deux ans de vie !

Avec la réforme des retraites, l'ensemble des départs (y compris pénibilité, carrières longues, régimes spéciaux...) seraient décalés de deux ans. Pourtant :

- l'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans ;
- seules 35 % des personnes de plus de 60 ans sont encore en emploi ;

- le Conseil d'orientation des retraites estime que notre système de retraite n'est pas en danger ;
- les organisations syndicales ont fait de nombreuses propositions alternatives de financement (égalité salariale, taxation des dividendes, augmentation des cotisations, etc.) que le gouvernement a refusé d'examiner.

Une réforme sexiste

Aujourd'hui, les femmes ont une pension de droit direct inférieure de 40 % à celle des hommes et elles sont plus nombreuses à partir à 67 ans. Au lieu de résoudre ces inégalités, la réforme va encore plus défavoriser les femmes :

- l'allongement de la durée de cotisation pénalise encore plus les femmes, qui ont des carrières plus courtes notamment du fait

de la maternité et de la prise en charge des enfants. Aujourd'hui, déjà 40 % des femmes partent à la retraite avec une pension amputée car elles n'ont pas validé toutes leurs annuités.

Qu'est-ce que ce serait après la réforme !

- le report de l'âge de départ neutralise l'apport des majorations

« LES FEMMES SERONT UN PEU PÉNALISÉES PAR LA RÉFORME DES RETRAITES »

Franck Riester, ministre chargé des Relations avec le Parlement français.



Syndiquez-vous sur cgt.fr



pour enfants: les 120 000 femmes qui partent chaque année à 62 ans grâce à leurs majorations devraient désormais attendre 64 ans!

- le minimum de pension à 1200 euros est conditionné à une carrière complète et à temps plein, deux conditions excluant pour les femmes. Le gouvernement a été obligé de reconnaître que cela toucherait moins de 20 000 personnes;
- l'impact de la pension de réversion, grâce à laquelle les inégalités de pension passent de 40 % à 28 %, va progressivement se réduire.

En effet, elle reste limitée aux couples mariés, une condition de moins en moins remplie par les nouvelles générations. Il faut l'ouvrir à tous les couples!

- toujours aucune prise en compte de la pénibilité, notamment pour les métiers féminisés. Seules quelques milliers de salarié·es partent de façon anticipée grâce au compte professionnel de prévention (C2P), essentiellement des hommes car la pénibilité des métiers féminisés est invisibilisée (port cumulé de petites charges, port de personnes, charge émotionnelle...).

L'égalité salariale, la solution!

D'après l'Insee, les femmes gagnent en moyenne 28 % de moins que les hommes. Une étude de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) démontre qu'à terme l'égalité salariale permettrait d'augmenter de 20 % les pensions des femmes et de dégager en plus, près de 6 milliards de ressources supplémentaires. Il s'agit d'un chiffre *a minima*,

ne prenant en compte que la retraite de base des salariés du privé. En incluant les fonctionnaires, les régimes spéciaux et les retraites complémentaires Agirc-Arrco, l'égalité salariale permettrait de financer l'ensemble du déficit invoqué par le gouvernement pour justifier sa réforme.

L'égalité salariale: une question de courage face au blocage du patronat

- Sanctionner les entreprises qui discriminent et modifier en profondeur l'index égalité salariale.
- Lutter contre les temps partiels imposés, compter les temps de trajet et les interruptions de plus de deux heures comme du temps de travail et majorer les cotisations patronales.
- Revaloriser les métiers féminisés, qui, à qualifications équivalentes, sont moins bien payés que les métiers masculinisés.
- Mettre fin au « plafond de mère » et aux discriminations de carrière qui pénalisent les

femmes en intégrant dans les bilans sociaux un indicateur de suivi obligatoire des déroulements de carrière.

- Mettre en place un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes dépendantes pour socialiser les tâches domestiques.
- Réduire le temps de travail et mettre fin au présentisme pour permettre à toutes et tous d'exercer des responsabilités professionnelles tout en ayant une vie de famille.

Vous ne voulez pas en rester là! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fortes. Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, courriel : orga@cgt.fr.. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr.